Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_067-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 24 juin 2026
La séance a été publique le jeudi 02 juillet 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HÉBERLÉ, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRÉ, Monsieur DRÉANO, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Madame DRÉAN, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JÉHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur GUIDAL (procuration à Madame BLAIZOT), Madame SAINTAGNE (procuration à Madame HÉBERLÉ), Madame BELLEGO (procuration à Monsieur CAZEAUX), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Madame CHAUDRÉ.

Conseillers en exercice : 27

D2026-067 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, DE L'ACCUEIL SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Exposé :

Depuis le 1er Janvier 2019, la commune a fait le choix d'un prestataire de restauration scolaire mettant en avant la qualité des produits, la traçabilité et les approvisionnements locaux.

En 2022, dans un contexte d'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, les élus de la commune avaient souhaité accompagner les parents les plus démunis (QF<700€) en mettant en place le dispositif « Tarification Sociale des Cantines » TSC à 1 euro.

En 2025, les tarifications avaient été maintenues afin d'en limiter l'impact sur les familles.

Pour 2026, les élus réitèrent cette volonté tout en continuant à proposer des accueils et des repas de qualité.

Ainsi, malgré ces nouvelles augmentations de charges pour la commune, les élus ne souhaitent pas impacter les budgets des familles et des membres du chantier d'insertion en maintenant les tarifs votés en 2025.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_067-DE

Proposition :

Vu l'avis de la commission vie quotidienne et citoyenneté en date du 23 juin 2026,

1.1 En ce qui concerne la restauration

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir la tarification suivante pour le service de restauration:

Quotients familiaux	<700	701-1000	1001-1400	1401-1900	QF> 1900	**Pénalités**	
Tarifs	**Tarif 1**	**Tarif 2**	**Tarif 3**	**Tarif 4**	**Tarif 5**		
Repas	*(2,95€)* TSC 1€	3,17 €	3,53 €	3,94 €	4,15 €	5 € supplémentaire A partir de 3 inscriptions hors délai	Facturation de base maintenue si annulation hors délai (sauf si certificat médical)
Repas Tarif extérieur	*3.17 €*	*3,33 €*	*3,69 €*	*4,10 €*	*4,25 €*		

A défaut de communication du n° d'allocataire permettant le calcul du Quotient Familial, le tarif 5 sera appliqué.

- Repas adultes, personnel communal, enseignants, coordonnateur Chantier Nature et Patrimoine 5,98 €
- Repas adultes extérieurs 7,07 €
- Participation forfaitaire personnel du Chantier Nature et Patrimoine 1,84 €

1.2 En ce qui concerne l'accueil périscolaire :

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir la tarification suivante pour le service d'accueil périscolaire:

Quotients familiaux	<700	701-1000	1001-1400	1401-1900	QF> 1900	*Tarifs extérieurs*		
Tarifs	Tarifs 1	Tarifs 2	Tarifs 3	Tarifs 4	Tarifs 5	*Tarif 6*	**Pénalités**	
1/2h d'Accueil	0,72 €	0,89 €	0,94 €	0.99 €	1,04 €	1,14 €	5 € supplémentaire le ¼ d'heure commencé A partir de 3 dépassements horaires (dès 18h30)	
Heure d'Accueil	1,44 €	1,78 €	1,88 €	1,98 €	2,08 €	2,28 €		
Goûter	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	0,66€	*0,92 €*		

A défaut de communication du n° d'allocataire permettant le calcul du Quotient Familial, le tarif 5 sera appliqué.

1.3 En ce qui concerne l'accueil de loisirs extrascolaire (ALSH Activac)

Il est proposé au Conseil municipal de maintenir la tarification suivante pour le service d'Accueil extrascolaire:

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260702-D2026_067-DE

Quotients familiaux	<700	701-1000	1001-1400	1401-1900	> 1900	*Tarifs extérieurs*		
Tarifs	**Tarif 1**	**Tarif 2**	**Tarif 3**	**Tarif 4**	**Tarif 5**	***Tarif 6***	**Pénalités**	
1/2 journée Mercredi	(4,57 €) 2,57 € CAF AZUR	5,39 €	5,99 €	6,45 €	7,35 €	*8,49 €*	5 € supplémentaires A partir de 3 inscriptions hors délai	Facturation de base maintenue si annulation hors délai (sauf si certificat médical)
Journée (sans repas) Mercredi ou vacances	(9,14 €) 5,14 € CAF AZUR	10,78 €	11,98 €	12,90 €	14,70 €	*16,98 €*		
Repas	Les tarifs de la restauration scolaire s'appliquent							
Garderie 1/2h (matin-soir)	0,72 €	0,89 €	0,94 €	0.99 €	1,04 €	*1,14 €*	5 € supplémentaires le ¼ d'heure commencé A partir de 3 dépassements horaires (dès 18h30)	
Camps à la journée (1 jour + 2 repas + 1 nuit + 1 petit déjeuner)	*18,40 €	21,46 €	24,03 €	25,99 €	29,64 €	*34.21 €*		

A défaut de communication du n° d'allocataire permettant le calcul du Quotient Familial, le tarif 5 sera appliqué.

*Pour les camps : Les familles bénéficiaires des bons VACAF, disposent d'une réduction directement sur la facture.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 26 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 06 juillet 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Madame CHAUDRÉ
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire